

Question écrite de Mme Katrin JADIN au Ministre de l'Intérieur concernant la criminalité à motivation politique en Belgique

De nombreux pays européens constatent une hausse de la criminalité à motivation politique. C'est le cas de l'Allemagne où des dizaines de milliers d'incriminations politiquement motivées ont été constatées. Les chiffres précisent également s'il s'agit de revendications d'extrême gauche ou droite ainsi que d'actes commis par des étrangers.

1. Combien d'incriminations politiquement motivées ont été commises depuis 2014?
2. Combien de ces incriminations ont été commises par l'extrême droite, l'extrême gauche, des radicaux religieux ou encore d'écoradicaux?
3. Votre département constate-t-il une hausse au regard des années précédentes? Quelle analyse en fait-il?

Réponse :

Il est opportun de rappeler que le Code pénal réprime spécifiquement tout crime ou délit commis contre la sûreté de l'Etat, notamment les infractions politiquement motivées.

Du point de vue judiciaire, les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, les infractions terroristes et tout autre type d'infractions, telles les atteintes aux personnes ou aux biens, sont constatés indépendamment de la nature de l'idéologie qui les inspire, qu'il s'agisse d'islamisme, de racisme, d'anarchisme ou encore d'écoradicalisme.

Par conséquent, les infractions évoquées sont enregistrées dans la banque de données nationale générale de la police intégrée (BNG) en fonction de la matérialité des faits, et non de l'idéologie sous-jacente.

De surcroît, l'article 6 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel interdit le traitement de données relatives aux opinions politiques, ainsi qu'aux convictions religieuses ou politiques. Conformément à ces limites légales, la BNG n'est donc pas paramétrée pour livrer un inventaire chiffré des motivations religieuses ou politiques liées à certaines infractions judiciaires.

Je peux toutefois signaler, à titre indicatif, que d'après les chiffres publiés par la police fédérale, le nombre d'infractions contre la Sécurité de l'Etat s'élevait à 232 en 2014 ; 399 en 2015 et 386 pour les trois premiers trimestres de 2016, soit une tendance générale à la hausse. Il existe cependant un chiffre noir.

Si, pour les raisons exposées ci-avant, je ne peux avancer de répartition précise et chiffrée des motivations idéologiques, je peux néanmoins déclarer que l'écrasante majorité des dossiers concerne aujourd'hui la problématique de l'extrémisme islamiste, vu le degré et l'intensité de la menace qu'il représente.

Par ailleurs, les groupements anarchistes ou d'extrême gauche restent actifs en Belgique, ce qui se manifeste par des menaces, des dégradations matérielles ou des troubles à l'ordre public. D'une manière générale, l'activité observée par nos services est en hausse. Les multinationales et les institutions internationales présentes sur notre territoire, ainsi que nos forces de l'ordre constituent pour eux des cibles potentielles.

Aussi, les crises géopolitiques survenues en Syrie et en Turquie ces dernières années ont contribué à accroître la tension en Belgique entre des éléments nationalistes Turcs et des militants kurdes, dont les sympathisants du PKK. Ces tensions ont mené lors des derniers mois à des intimidations, voire des affrontements entre les deux communautés.

Quant aux groupements d'extrême-droite, ils sont également suivis mais on peut constater que leur niveau d'activités sur le terrain demeure pour l'heure assez limité.